



NEUVILLE SAINT VAAST



COMPTE RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 15 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 2 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / DUPUIS Frédéric / DURIER Arnaud / FOURNIER David / GOURGUECHON Philippe / LEGAY Sébastien / Jérôme RUFFIN/ DELREUX Daniel / VEGA Grégory

Mesdames BERTRAND Sylvie / LANGHAM Nathalie/ DUBUS Anne / REHABI Sandrine/ KUBICKI Valérie / DECOUPIGNY Nathalie / CONDAMINE Estelle / Virginie PRZYBOROWSKI /CLEMENT Aymie.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de

- Monsieur Thierry GILLET, excusé ayant donné procuration à Madame Sylvie BERTRAND

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Sébastien LEGAY a été désigné comme secrétaire de séance, en complément de Madame BRESSON Géraldine, secrétaire administrative.

- Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du dernier compte-rendu, non. Les débats peuvent commencer.
-

1. DELIBERATIONS A VOTER DE NOUVEAU

Monsieur le Maire fait part aux membres d'un courrier reçu de la Préfecture signalant des anomalies lors de la tenue du dernier conseil municipal.

Le huis clos indiqué sur la convocation n'avait pas fait l'objet d'un vote or, cela aurait dû apparaître sur les délibérations en découlant. Donc il faut de nouveau proposer en délibérations aux membres les dossiers passés le 28 juin.

Également, il convient concernant la délibération numéro 47/2021 de détailler davantage (nom du vendeur et références cadastrales du bien).

Enfin, s'il y a des dossiers à passer lors de la prochaine réunion de conseil, si l'affaire n'a pas pu être indiquée en amont dans la convocation, il convient d'en informer préalablement les conseillers municipaux.

Pour ces raisons, nous devons acter de nouveau les dossiers suivants :

- CAO TOITURES ECOLE MARIE CURIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BERTRAND.

Cette dernière distribue aux membres du Conseil le rapport concernant le travail effectué par les membres de la CAO.

Monsieur VIEZ de la CUA a procédé à l'ouverture des plis lors de la réunion de CAO du 21 juin, en présence de la perceptrice.

Il y a 3 ans, un budget de 180 000€ HT avait été prévu (sans isolation).

Madame CONDAMINE demande s'il a été prévu ou non des filets ou pics pour lutter contre les pigeons.

Madame BERTRAND répond positivement quant à l'utilisation des filets. Les entreprises contrairement à il y a 3 ans sont venues métrer et ont constaté que les pics ne tiendraient pas.

2 entreprises ont répondu à la consultation :

- L'entreprise ATZ de LENS pour 189 723.50€ TTC
- L'entreprise QUILLET/DUQUESNE de Hendecourt-lès-Ransart pour 177 534.89€ TTC.

La CAO a retenue l'entreprise QUILLET/DUQUESNE. Les travaux devraient intervenir aux alentours des 15/20 septembre et durer 2 à 3 mois. Le choix s'est porté sur une tuile rouge un peu similaire à celle du futur espace associatif.

Madame DUBUS soumet la question de l'échafaudage et des restrictions quant aux entrées et sorties d'école.

Madame BERTRAND informe le conseil municipal que le nécessaire a été prévu afin qu'il n'y ait aucune gêne pour l'école, à savoir que les livraisons auraient lieu de bonne heure le matin et uniquement le mercredi.

Monsieur FOURNIER intervient et rappelle aux membres que sur ce dossier nous allons toucher 25% sur le hors taxe au titre du FARDA soit 37 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 POUR) le choix de la CAO, valide l'entreprise QUILLET/DUQUESNE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- DELIBERATION AFIN DE CLORE LA REGIE PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire présente le point qui a été soulevé par la perception qui estime que cette régie fonctionne peu et de façon irrégulière.

La question est posée afin de savoir comment cela se passera-t-il si quelqu'un demande une copie à l'avenir ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudra être « souple » et tolérer quelques photocopies gratuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 POUR) l'arrêt de la régie photocopies au 1^{er} septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- DOSSIER DE LA MAISON RUE DU 8 MAI (AE 168 appartenant à Madame HANOT)

Monsieur le Maire ainsi que les membres du bureau ayant visité la maison font un état des lieux au Conseil Municipal.

La maison est relativement saine, la toiture est bonne. L'assainissement serait à refaire.

Force est de constater que l'intérieur est assez dégradé (électricité-ouvrants simples vitrage/assainissement-refaire la cuisine/la salle de bain-la chaudière serait à changer...).

La maison fait 121 m² sur un terrain de 1100 m².

Madame DUBUS et Monsieur GOURGUECHON pensent que le but n'est pas de faire du locatif.

Le terrain serait intéressant pour un parking...ou un espace vert ...

Monsieur VEGA demande à Monsieur FOURNIER si la maison serait reliée au futur système de chauffage par panneaux solaires (ce qui est prévu pour les bâtiments communaux à terme) ?

Monsieur FOURNIER répond favorablement.

Certains membres estiment qu'il faut faire une offre raisonnable (au vu des nuisances engendrées par l'ancienne salle des fêtes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 POUR) le fait de faire une offre au notaire à 175 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- LOYERS IMPAYES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER.

Ce dernier rappelle aux membres le point déjà abordé lors de la précédente réunion en conseil au sujet de loyers impayés.

La perceptrice suggère de rapidement trouver des solutions.

Un débat a lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte (16 POUR-3 ABSTENTIONS) le fait de saisir un huissier qui sera mandaté afin de procéder aux diverses réclamations et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- COMMISSION ELECTORALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres que suite à la démission d'un conseiller, il a été omis d'évoquer le sujet de le remplacer au sein de la commission électorale. Monsieur le Maire rappelle en quoi consiste cette commission et sa fréquence.

Monsieur Daniel DELREUX se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce nouveau membre (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. POINT LOYERS IMPAYES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER.

Ce dernier explique aux membres la suite de la procédure. En date du 13 juillet, et sous 2 mois, soit le délai du 13 septembre, les locataires devaient se manifester en réglant leurs dettes.

Seule la personne s'étant portée caution à contacter l'huissier mandaté afin d'avoir davantage d'explications.

Les membres doivent décider s'ils continuent la procédure en enclenchant une procédure judiciaire avec saisine d'un avocat, qui engendrera la résiliation du bail, l'expulsion ainsi que le paiement des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la poursuite judiciaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier (18 POUR – 1 ABSTENTION).

3. DELIBERATIONS DIVERSES

- Monsieur BAUDOIN de la CUA sollicite une délibération concernant le fonds de concours pour la transition énergétique au sujet de la rénovation de l'éclairage public – **les membres passent au vote (19 POUR)**
- Monsieur FOURNIER présente le dossier suivant : actuellement la commune de Neuville-Saint-Vaast est membre du groupement de commandes d'achat d'électricité ; de nombreuses évolutions ont eu lieu, l'acte constitutif n'avait pas été modifié depuis sa création, la FDE 62 a adapté l'acte constitutif du groupement de commandes électricité donc afin de confirmer l'adhésion au groupement de commandes, il convient de prendre une délibération sur la base du nouvel acte constitutif- **les membres passent au vote (19 POUR)**
- Par courrier reçu le 9 juillet, la CUA nous a notifié le Rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa réunion en date du 1^{er} juillet 2021. Ce rapport doit être soumis pour approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 46 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable. En 2021, la CLECT a traité des flux financiers engendrés par le transfert de la compétence des piscines d'Arras et Achicourt à compter du 1^{er} janvier 2022 au profit de la CUA – **les membres passent au vote (14 POUR-3 ABSTENTIONS-2 CONTRE).**

4. AVENANT ESPACE ASSOCIATIF

Monsieur FOURNIER présente le sujet.

Les membres de la commission espace associatif ont retenu le choix des stores intérieurs plutôt que les volets ce qui implique une moins-value de 4428€.

Sont prévus, en remplacement, des vitrages isolants au rez-de-chaussée/club ados/salle de réunion pour un montant de 4356€.

Les membres passent au vote : 19 POUR le passage des volets aux stores.

19 POUR valider le remplacement.

Monsieur FOURNIER en profite pour aborder le sujet d'une visite de chantier du futur espace associatif pour les élus puis pour le personnel et enfin pour les associations.

5. NOTIFICATION BONIFICATION INDICIAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres d'un courrier reçu le 25 août d'un agent qui sollicite une NBI.

Il procède à la lecture du courrier et explique aux membres que la NBI est un droit. La NBI consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires.

Les emplois ouvrant droit à la NBI et le nombre de points d'indice accordés sont fixés, dans chaque fonction publique, par décrets. La NBI est versée chaque mois. Dès lors que l'agent exerce les fonctions ouvrant droit à une NBI, le versement de cet avantage est obligatoire.

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est attribuée aux fonctionnaires qui occupent un emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulière

Les membres acceptent (19 POUR) d'accorder 15 points soit 70.29€ par mois pour l'agent concerné.

6. AVANCEMENT DU PROJET LOTISSEMENT RUE DERRIERE LES HAIES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée du projet du lotissement Rue Derrière les Haies.

Les propriétaires des terrains à l'angle de la rue Derrière les Haies et du Chemin de la Bruyère souhaitent vendre leur propriété. Ils ont entamé des négociations avec une société immobilière.

Un premier projet avait été présenté et une discussion a été engagée avec le promoteur, celui-ci a proposé une esquisse en 16 lots libres de constructeur.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit à ce stade que d'une esquisse, que le projet peut encore subir des modifications, voire même être abandonné ; la municipalité n'a qu'un avis consultatif.

Le conseil municipal apprécie les assouplissements consentis par la société Khor immobilier.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Madame LANGHAM présente le tableau de demandes de subventions.

- Associations :

5 associations ont rendu leurs dossiers complets et souhaitent une subvention au titre de l'année 2021/2022.

Elle informe que les membres de la commission vie associative ont souhaité ajouter une nouveauté dans le contenu des documents à retourner en mairie, à savoir, les 3 derniers relevés de comptes.

APE MARIE CURIE : 750

ANCIENS COMBATTANTS : 350€

ANIMATIONS NEUVILLOISES : 8000€

HARMONIE : 875€

LE RUCHER : 500€

Les membres acceptent les montants (16 POUR-3 ABSTENTIONS).

- **Ecoles** : les 2 écoles perçoivent chaque année une subvention, pour les classes vertes, sorties piscine pour les enfants neuvillois à raison de 42€/enfant.

Monsieur DURIER demande le coût d'une enfant : 498.92€

ECOLE MARIE CURIE : 4914€

JDA : 1512€

Les membres acceptent les montants (19 POUR) .

L'AJN n'ayant pu rendre son dossier à temps demande une avance de 1200€ pour la section foot ; **les membres acceptent le montant suivant 1200€ (18 POUR-1 ABSTENTION).**

- **Association extérieure** : en début d'année l'association Ludovic, un défi pour la vie nous a offert un défibrillateur automatique pour l'école Marie Curie. La commission vie asso et le cm ont décidé de leur donner un coup de pouce. Merci à Madame Sandrine REHABI. **Les membres passent au vote, ils décident d'attribuer un montant de 500€ (18 POUR-1 ABSTENTION)**

8. APPEL A PROJETS POUR LE SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Madame LANGHAM demande aux membres de bien vouloir se positionner sur une demande parvenue par mail l'après-midi même au sujet du socle numérique, plus exactement pour la signature de la convention dans le cadre du plan de relance avec le Ministère de l'Education.

En 9 mars, un devis avait été fait chez I-Tech afin de faire le dossier de demande de subvention en ligne.

Sur le devis de 12 016.10€, nous pouvons espérer obtenir 7800€, **les membres passent au vote et acceptent (19 POUR) le devis de l'entreprise I-TECH et que Monsieur le Maire signe la convention.**

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame BERTRAND présente le projet d'octobre rose mené par Mesdames BERTRAND, REHABI et PRZYBOROWSKI
- Madame BERTRAND continue en présentant la convention avec le Don du Sang qui se tiendra le 1^{er} décembre de 14h à 20h.
- Monsieur DUPUIS lui présente les aides par la CUA pour rénover son logement, des permanences vont avoir lieu en mairie, il faut s'y inscrire pour le 13 octobre de 14h à 17h.
- Monsieur DUPUIS poursuit avec le repas des aînés qui comme l'an dernier aura lieu le dimanche 14 novembre à Anzin-Saint-Aubin.
- Enfin il présente la collecte de dons et denrées alimentaires qui cette année se tiendra le 20 novembre.

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DELREUX présente les entrées pour cette année au SIVU de musique.

Il reparle du départ du SIVU de la commune de Roclincourt.

Également il souhaiterait que lors de la prochaine réunion de conseil soit abordé le sujet du devenir de la Maison Des Associations située rue verte.

Fin de séance à 21h45.